



Réunion des Ministres de l'éducation de l'OCDE

Enseignement supérieur : qualité, équité et efficience

27-28 juin 2006 / Athènes

## [Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)]

---

DÉCLARATION TUAC/IE

À LA RÉUNION DE 2006 DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DE L'OCDE

Athènes, 27-28 juin 2006

---

OCDE



Education

## **L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : QUALITÉ, ÉQUITÉ ET EFFICIENCE**

### **DÉCLARATION TUAC/IE À LA RÉUNION DE 2006 DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DE L'OCDE**

**Athènes, 27-28 juin 2006**

#### **Accès et équité dans l'enseignement supérieur**

1. Rappelant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui affirme que « [t]oute personne a droit à l'éducation » et que « l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite », les syndicats invitent les ministres de l'Éducation des pays de l'OCDE à prendre immédiatement des mesures pour faire en sorte qu'un enseignement supérieur de qualité soit accessible de manière plus équitable à tous les citoyens qualifiés.

2. Promouvoir un meilleur accès à l'enseignement supérieur doit être une priorité essentielle de tous les pays de l'OCDE. L'enseignement supérieur favorise le talent et la créativité et est essentiel au développement social, culturel et économique de toutes les nations. Si les établissements d'enseignement supérieur sont totalement accessibles et convenablement financés, ils pourront jouer un rôle capital pour assurer la formation tout au long de la vie et contribuer à la création d'une population active talentueuse.

3. Pour encourager une participation plus équitable dans l'enseignement supérieur, les gouvernements membres de l'OCDE doivent veiller à la suppression de tous les obstacles financiers et non financiers à la participation. L'admission dans l'enseignement supérieur devrait se fonder uniquement sur le mérite. Il ne doit y avoir aucune discrimination d'accès à l'enseignement supérieur pour des raisons de race, d'ethnicité, de sexe, d'orientation sexuelle, de langue, de religion ou de handicaps physiques.

4. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, les frais d'inscription ont considérablement augmenté au cours de ces dernières années. Les syndicats s'inquiètent de l'impact de cette augmentation sur la capacité des travailleurs et de leurs enfants à étudier dans l'enseignement supérieur. Il incombe essentiellement aux gouvernements, moyennant leur assiette fiscale, de financer l'enseignement supérieur. Le financement public est le modèle le plus efficace et équitable de financement de l'enseignement supérieur. Lorsqu'il y a des frais d'inscription, ceux-ci devraient être réduits au niveau le plus faible possible et ne devraient jamais constituer un obstacle à l'accès.

5. Les syndicats sont préoccupés du fait que l'investissement public dans l'enseignement supérieur n'est pas suffisant pour répondre à l'accroissement des demandes d'inscription. Les insuffisances du financement mettent en péril la qualité et l'accessibilité. Les frais de scolarité des étudiants augmentent, les établissements comptent davantage sur du personnel universitaire d'appoint, les programmes sont amputés, les besoins d'infrastructure ne sont pas satisfaits et les conditions d'admission atteignent des niveaux élevés inacceptables.

6. Les politiques destinées à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ne doivent pas ignorer l'enseignement primaire et secondaire. L'aptitude et la qualité des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur dépendent directement de la qualité des écoles primaires et secondaires. De ce fait, les gouvernements doivent améliorer les ressources des écoles et renforcer le soutien des enseignants à tous les niveaux de l'éducation.

### **Promouvoir la qualité dans l'enseignement et la recherche**

7. Les syndicats estiment que la qualité de l'enseignement supérieur n'est ni un produit mesurable ni un résultat régi par une simple définition fondée sur les performances. La qualité est liée aux conditions et aux activités d'enseignement et de libre examen.

8. C'est au moyen d'examens par les pairs rigoureux et réguliers que l'on peut le mieux évaluer la qualité des établissements d'enseignement supérieur. Les critères d'un enseignement et d'une recherche de qualité devraient être examinés, déterminés et réévalués au niveau de l'établissement par des conseils d'université efficaces disposant d'une véritable représentation du personnel et des étudiants. Il incombe essentiellement aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer la qualité de leurs programmes à l'aide de ces procédures collégiales.

9. Pour assurer la qualité de l'enseignement supérieur il faut que les gouvernements et les établissements améliorent les conditions de travail et d'emploi du personnel. En l'absence d'un corps enseignant très compétent et motivé, il ne sera pas possible d'avoir un enseignement supérieur de qualité.

10. Pour promouvoir un enseignement supérieur et une recherche de qualité, il faut garantir la liberté d'enseignement au personnel universitaire. Comme l'explique la *Recommandation de 1997 de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*, la liberté d'enseignement comporte le droit, sans restriction par une doctrine imposée, à la liberté d'enseigner et de débattre ; à la liberté d'effectuer des travaux de recherche puis d'en diffuser et d'en publier les résultats ; à la liberté de produire et de réaliser des travaux créatifs ; à la liberté de s'engager au service de l'établissement et de la communauté ; à la liberté d'exprimer librement son avis sur l'établissement, son administration ou le système au sein duquel on exerce ses fonctions ; à la protection contre la censure des établissements ; à la liberté d'acquérir, de conserver et de donner accès à du matériel documentaire de toutes caractéristiques ; et à la liberté de participer aux organes universitaires professionnels et représentatifs.

11. C'est par la titularisation ou son équivalent fonctionnel que l'on protège le mieux la liberté d'enseignement. La titularisation ou son équivalent fonctionnel, accordée à l'issue d'un examen par les pairs rigoureux, garantit un emploi universitaire sûr et permanent. C'est par ce moyen que le personnel universitaire est protégé contre la malveillance personnelle, la coercition politique et les mesures arbitraires des établissements.

12. Les syndicats s'inquiètent sérieusement de la croissance rapide du personnel universitaire d'appoint – personnel engagé à temps partiel et/ou pour une durée limitée sans titularisation. Il faut augmenter le financement de l'enseignement supérieur pour faire en sorte que le personnel permanent et régulièrement employé soit suffisant.

### *La dimension mondiale de l'enseignement supérieur*

13. L'enseignement supérieur a toujours eu une dimension internationale et depuis des siècles, les étudiants et les professeurs traversent les frontières pour étudier, enseigner et mener des travaux de recherche. Aujourd'hui cependant, l'émergence d'un « marché » mondial de l'enseignement supérieur constitue une menace potentiellement grave pour la mission d'enseignement des établissements. La commercialisation internationale et la privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche menacent d'accroître les inégalités, de diminuer la qualité et de mettre en péril l'intégrité et l'indépendance de l'enseignement et de la recherche.

14. La mondialisation économique de l'enseignement supérieur se trouve facilitée par des accords portant sur les échanges et l'investissement comme l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ces accords ont pour effet d'imposer un système unique et d'intensifier les pressions de la commercialisation et de la privatisation. Les syndicats sont fermement persuadés que les services fournis dans l'intérêt public, comme l'éducation, ne doivent pas être soumis aux règles commerciales des traités commerciaux. L'éducation transnationale devrait être régie d'abord et avant tout par des principes éducatifs et non pas par des impératifs commerciaux.

15. Les syndicats invitent les ministres de l'OCDE à veiller à ce que leur pays ne prennent pas ou ne cherchent pas à prendre des engagements en matière d'éducation ou liés à l'éducation, dans les actuelles négociations de l'AGCS. Il est instamment demandé aux ministres d'évaluer l'intégralité des conséquences de la prise en compte des services éducatifs par l'AGCS. Des questions inquiétantes ont été soulevées à propos de l'impact de l'AGCS sur l'accès à l'éducation et la qualité, sur les subventions et le financement des pouvoirs publics et sur l'autorité nationale chargée de la réglementation des prestataires d'enseignement. Tant qu'un grand nombre de ces questions n'auront pas été réglées, si un pays accepte la prise en compte des services éducatifs, le risque est que les règles de l'AGCS puissent imposer l'ouverture des marchés de l'éducation et permettre aux établissements et sociétés de l'étranger de se lancer librement dans des activités éducatives. Les autorités locales et notamment les organismes chargés de l'agrément et du contrôle de la qualité ne disposeront probablement que de moyens de contrôle limités.

16. Les syndicats sont convaincus qu'il faut maintenant prendre des mesures décisives pour s'attaquer au problème de « fuite des cerveaux » du personnel hautement qualifié des pays en développement vers les pays de l'OCDE. Nous soutenons vivement les droits du personnel à la mobilité mais il est évident par ailleurs que l'exportation des enseignants, des chercheurs et autre personnel hautement qualifié est catastrophique pour les sociétés des pays plus pauvres. Nous demandons instamment aux ministres d'examiner les moyens d'atténuer les effets néfastes de cette exode des compétences, qui pourraient consister par exemple à donner une compensation financière aux pays qui perdent des personnes qualifiées, à aider les pays en développement à mettre en place leur système national d'enseignement supérieur, à développer les échanges d'étudiants et de personnel pour favoriser le transfert réciproque des connaissances et à encourager les projets de collaboration et la création de réseaux de recherche avec les nations moins développées.

## **Le financement de la recherche par l'industrie**

17. L'établissement de liens directs entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur privé sont de plus en plus encouragés dans tous les pays de l'OCDE, en particulier sous la forme de recherche universitaire financée par l'industrie. Ces partenariats pour la recherche peuvent contribuer à améliorer la productivité et augmenter les niveaux de vie grâce à la découverte et la commercialisation de nouvelles innovations mais ils peuvent aussi présenter des risques importants pour l'intégrité et l'indépendance de la recherche universitaire. Un grand nombre d'affaires très médiatisées ont révélé le fait que les mécènes industriels peuvent exercer des pressions excessives sur les chercheurs universitaires et retarder la publication de résultats de recherche qui ne sont pas favorables aux intérêts financiers d'une entreprise.

18. Des conflits peuvent souvent se produire entre les mécènes industriels et les chercheurs universitaires en raison de différences au niveau des cultures de recherche, des raisons et des objectifs. Pour que la recherche commerciale soit efficace, elle ne doit pas être divulguée afin de protéger les secrets industriels. Quant à l'efficacité de la recherche universitaire, elle repose sur le partage des connaissances. Les syndicats estiment que toutes les recherches universitaires devraient être rendues publiques. Au minimum, les mécènes industriels de la recherche ne devraient pas avoir l'autorisation de retarder la publication de résultats de recherche au-delà du temps minimum nécessaire à l'obtention d'un brevet.

19. A un autre niveau, si les établissements d'enseignement supérieur comptent davantage sur le financement de la recherche par le secteur privé, on pourra imposer certaines orientations plus partiales à la recherche universitaire. Certaines disciplines sont ignorées. La recherche fondamentale est beaucoup moins financée que la recherche appliquée. D'importants travaux de recherche sur des questions sociales comme la pauvreté, l'environnement et les droits du travail seront de peu d'intérêt pour les entreprises qui s'intéressent essentiellement à la recherche produisant des résultats au plan commercial. Cela peut avoir comme conséquence de dénaturer la recherche universitaire et de desservir ainsi l'intérêt public. Dans le domaine médical par exemple, les pressions commerciales ont pour effet d'intensifier les travaux de recherche se traduisant par de légères modifications des médicaments et des traitements existants au lieu de développer la recherche concernant la prévention des maladies.

20. Il est important que ce ne soit pas la recherche financée par l'industrie qui détermine le programme de recherche universitaire. Cela serait en fait néfaste pour l'industrie elle-même. L'intérêt de la recherche fondamentale au niveau universitaire – avec ses perspectives à long terme, l'ampleur des connaissances et son point de vue indépendant – provient du fait qu'elle a plus de chances de faire des découvertes révolutionnaires qui aboutiront à des applications commerciales inattendues. C'est pourquoi les syndicats invitent les ministres de l'OCDE à améliorer le financement de la recherche fondamentale indépendante dans toutes les disciplines.

## **Ouvrir l'enseignement supérieur non seulement à l'industrie mais à l'ensemble de la société**

21. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont de plus en plus incités à transférer savoir et technologie au secteur des entreprises afin de renforcer la productivité, la compétitivité et la croissance économique. Mais la compétitivité et la croissance ne sont que

des éléments d'un éventail plus large de moyens permettant d'aboutir à un développement socialement viable. C'est ainsi que les établissements d'enseignement supérieur doivent contribuer aussi à l'équité et à la cohésion sociale dans les pays de l'OCDE. L'enjeu consiste à faire en sorte que l'enseignement supérieur serve plus largement les citoyens et l'ensemble de la société. A cet égard, ils doivent contribuer en particulier à la formation tout au long de la vie pour qu'elle devienne une réalité pour tous : les établissements d'enseignement supérieur doivent assumer une plus grande responsabilité en matière de développement continu du savoir-faire et des compétences de nos sociétés.

22. La formation tout au long de la vie est essentielle pour atteindre les objectifs du plein emploi, du développement des compétences, de qualifications élevées et de mobilité ainsi que pour assurer une meilleure distribution du revenu et un juste équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Nous sommes persuadés que la réalisation de ces objectifs suppose une nouvelle approche assortie de profondes réformes des systèmes d'éducation et de formation professionnelle permettant de répondre aux besoins de la population, de la société et de l'économie. En matière de politique de l'éducation il s'agit d'ouvrir les établissements d'enseignement supérieur et les universités en particulier à l'ensemble de la société. Il faut aussi renforcer la coopération avec la société civile et les institutions du marché du travail. Les parties prenantes et notamment les partenaires sociaux et les étudiants doivent être intégrés au processus d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur dans une optique de formation tout au long de la vie.

### **La participation des syndicats à la réforme de l'enseignement supérieur**

La Recommandation UNESCO/OIT concernant la condition du personnel enseignant a été adoptée à l'unanimité en 1966 par les états membres des deux organisations y compris tous les membres composant alors l'OCDE. Il s'agit d'un instrument normatif important et très largement reconnu. La date de son adoption, le 5 octobre, a été reconnue depuis 1993 comme la Journée mondiale des Enseignants. Un des articles essentiels de la recommandation est l'article 9 suivant :

*Article 9*

*Il convient de reconnaître que les organisations d'enseignants peuvent contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées à l'élaboration de la politique scolaire.*

En 1997, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Au titre de ses Principes directeurs, cette recommandation énonce le même concept :

*Article 8*

*Il convient de reconnaître que les organisations qui représentent le personnel enseignant de l'enseignement supérieur constituent une force qui peut contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées, avec les autres partenaires et parties intéressées, à l'élaboration de la politique de l'enseignement supérieur.*

Des rapports relatifs à l'application des deux recommandations sont régulièrement fournis par un Comité conjoint d'experts, le CEART<sup>1</sup>, aux organes directeurs de l'OIT et de l'UNESCO. La prochaine réunion du Comité se tiendra à Genève en octobre 2006. Les principes normatifs des recommandations de 1966 et 1997 conditionnent l'efficacité d'une approche de la réforme de l'éducation.

<sup>1</sup> Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART).

23. Les syndicats de l'éducation sont ouverts à des réformes de l'éducation. Ils sont prêts à jouer leur rôle pour faire progresser l'éducation. Ils ne cherchent pas à rester enfermés dans le passé mais ils cherchent à progresser en s'appuyant sur le passé afin de contribuer à relever les défis de l'avenir.

24. Afin de parvenir à renforcer l'efficacité d'une telle participation, il faudrait définir plus clairement de part et d'autre les modalités d'un travail en concertation. Les ministres et les syndicats devraient dégager des idées communes à propos des processus de participation des syndicats dans l'élaboration de la politique de l'éducation. Il faudrait être clair sur les questions qui font à juste titre l'objet de négociations (exigeant l'accord des parties), ou de consultations (exigeant d'apporter une contribution avant de prendre une décision) et sur d'autres formes de partenariat et notamment la représentation dans des commissions et des groupes d'expert.

25. Ce besoin de clarté n'est nulle part ailleurs plus manifeste que dans le domaine de l'enseignement supérieur, en particulier à une époque de grands changements et de recherche de la voie à suivre dans tous les pays de l'OCDE. Le TUAC et l'IE ont indiqué clairement qu'ils peuvent contribuer à mettre en place de meilleurs partenariats entre les gouvernements, les syndicats et les autres parties prenantes. Le TUAC et l'EI peuvent contribuer à faire en sorte que le concept de partenariat social dans l'éducation devienne une réalité. La Conférence ministérielle d'Athènes est l'occasion, pour les gouvernements, de faire part clairement de leur ouverture afin de travailler, dans le cadre de l'OCDE, à mettre en place de meilleurs partenariats avec les syndicats de l'enseignement et autres syndicats pour contribuer plus efficacement au progrès de l'éducation dans nos sociétés.